



Dans le dossier de l'Interim

La CGT gagne la cédésation POSTE pour 3 intérimaires dont des CDI Intérim !

Suite au mouvement de grève du mois d'avril des bureaux de **Bouguenais, Bouaye, St Pazanne et Mouzillon**, où la CGT avec les grévistes dont plusieurs intérimaires exigeait la **Cédésation des intérimaires**, nous avons obtenu l'ouverture de négociations.

En effet, en raison du non-comblement de nombreux postes de travail, ***le recours aux travail précaires CDD ou intérim dans de nombreux centres ne respecte pas le cadre légal.***

Ainsi, lors de cette négociation, *la CGT a remonté les situations précises et nominatives d'intérimaires sur **Bouguenais, Bouaye, Mouzillon, St Pazanne et Chateaubriant**, demandant l'embauche immédiate de 11 intérimaires.*

Hier après 3 semaines de relance par le syndicat, la direction a annoncé la cédésation Poste immédiate de 3 intérimaires, 2 sur Mouzillon, et 1 sur Chateaubriant.

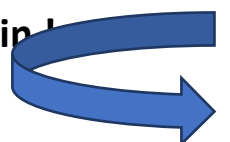
La CGT se félicite de cette première victoire, pour autant elle ne lâchera pas les 9 autres intérimaires qui se sont engagé-es pour leurs cédésations, ainsi que toutes les situations de précaires d'autres bureaux qui lui seront remontées.

Intérimaires si vous souhaité-es être informé-es ou conseillé-es, n'hésitez pas à contacter un-e militant-e CGT locale ou le syndicat CGT FAPT 44 concernant vos droits.

Nous constatons par ailleurs que de nombreuses primes ne sont pas versées aux intérimaires. **Vous trouverez au dos le détail de celles-ci à vérifier sur vos bulletins de salaire**, et en CAS De DOUTE parlez-en au militant-e locale ou appelez le syndicat au 06 88 10 10 40

La CGT est le syndicat de TOUS les salarié-e-s, et c'est la première organisation dans de nombreux entreprises d'Intérim !

Lutter contre la précarité c'est sauver nos emplois de demain !



Intérimaires, vous bénéficiez de primes

La poste a souvent des « oublis » vous concernant !

Quelques rappels ci- dessous :

La prime COVID 2020, versée au mois d'aout 2020 pouvant atteindre au maximum 300 euros.

Avoir travaillé au moins 6 semaines pendant la période du lundi 16 mars 2020 au samedi 31 mai 2020 soit 11 semaines.

Etre encore sous contrat à la date de paiement de la prime soit aout 2020.

Elle est dégressive en fonction des semaines travaillées. En aucun cas le fait de n'avoir travaillé que trois jours par semaine ne doit avoir d'incidence sur le paiement complet de la prime.



PCTI : prime communication et technologies de l'information, cette prime est payée chaque mois aux salariés ayant plus de 3 mois d'ancienneté. La prime est de 16 euros par mois. C'est la prime la plus oubliée sur la fiche de paye, pourtant vous avez droit même intérim.

CPLT CH DE FAM : Complément familiale. Si vous avez 2 enfants ou plus à charge. 113.41 euros pour deux enfants, 240.07 pour 3 enfants et 169.06 euros par enfant supplémentaire, par mois

IND TITRES REPAS : Pour chaque journée entière travaillée avec fin de service après 13h45 vous avez droit à un ticket restaurant de valeur faciale 8 euros. Si l'agence ne vous donne pas directement des titres restaurants, elle vous doit alors une indemnité équivalente à la participation de La Poste aux titres restaurants, soit 4.80euros.

Prime d'équipe : Avoir au moins 3 mois d'activité consécutifs sur l'établissement, partager des objectifs communs (ventes, pas de réclamations, pas de restes...). Cette prime varie selon les équipes, se renseigner auprès des collègues. Elle est payée une fois par an.

Prime facteur polyvalent (rouleur) : pour tous les agents qui changent de tournées tous les jours de la semaine. Cette prime est de 7euros par jour.

Commissionnement de ventes sur les collectes remises clients, VSMP, carnets de timbre de collection. Réclamez votre dû en fonction de vos ventes sur les carnets de commissions.

BULLETIN DE CONTACT ET DE SYNDICALISATION CGT

MATERIEL FINANCÉ
PAR LES COTISATIONS
DES SYNDIQUÉS CGT

Nom	Prénom
Adresse	
Code Postal	Ville
(Facultatif) Téléphones → (perso)	→ pro
Grade/Classification	Métier
Service/Bureau (nom et adresse)	